



## DigiSanté, allons-y maintenant!

Dans le système suisse de santé, la numérisation est à la traîne par rapport à d'autres évolutions dans la branche et au système de santé d'autres pays. Le Conseil fédéral entend y remédier avec le nouveau programme «DigiSanté». economie suisse salue cette initiative, car le besoin d'agir est criant. Mais le succès de ce programme piloté de manière centralisée dépend de la mise en œuvre des améliorations prévues, qui doit apporter des plus-values effectives.

Le programme DigiSanté a été élaboré par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce programme, qui court sur dix ans (de 2025 à 2034), contient une cinquantaine de projets regroupés dans quatre catégories:

- conditions requises pour la transformation numérique;
- infrastructure nationale;
- numérisation de prestations des autorités;
- utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche.

Les deuxième et quatrième points sont particulièrement importants pour l'économie. Il s'agit de mettre en place une infrastructure nationale qui permettra d'échanger et d'utiliser des données. C'est la condition sine qua non pour que la Suisse puisse jouer dans la cour des grands en matière de transformation numérique. En effet, cela permettra entre autres de générer des utilisations secondaires à partir des données. Les données secondaires pourraient par exemple permettre d'identifier les effets à long terme de médicaments. Ces connaissances sont importantes pour la recherche et le développement de

nouvelles préparations améliorées. La Suisse, en tant que site pharmaceutique, est particulièrement tributaire de l'accès à ces données. Nous ne pouvons maintenir notre position privilégiée dans le secteur pharmaceutique qu'avec une infrastructure de données qui fonctionne.

## **Une bonne stratégie...**

Selon le Conseil fédéral, DigiSanté entend mettre en œuvre uniquement les projets qui relèvent de la compétence de la Confédération, tout en assurant la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs du système de santé. Lors de la mise en œuvre des différents projets, la Confédération doit s'impliquer exclusivement là où des fondements sont nécessaires pour la transformation numérique du système de santé et où ceux-ci ne peuvent pas être posés par des prestataires privés. Cela crée la sécurité d'investissement nécessaire pour numériser le secteur de la santé: sur cette base, les différents acteurs du secteur de la santé – ils sont nombreux – peuvent ensuite développer leurs propres services et les exploiter efficacement. L'économie a réservé un accueil favorable à cette vision du Conseil fédéral.

## **...doit être mise en œuvre judicieusement et rapidement**

L'expérience montre toutefois combien il est difficile pour la Confédération de mettre en œuvre de telles stratégies avec succès. En lien avec la [Stratégie Cybersanté Suisse \(eHealth\)](#) de 2007, une feuille de route prévoyait la mise en place pour 2015 d'un dossier électronique du patient (DEP) pour tous ainsi que l'accès à des informations structurées, certifiées et spécifiques dans celui-ci. Nous en sommes encore loin. Moins de 1% des assurés utilisent actuellement un tel dossier électronique. Le DEP actuel tient davantage du lieu de stockage électronique qu'à un format pour échanger des données structurées. La [fiche d'information «DigiSanté»](#) du 23 novembre 2023 n'indique plus de délai sous «Objectifs et bénéfices». Cela peut paraître avisé pour éviter une confrontation entre les attentes et la réalité. Mais lorsque les coûts avoisinent les 400 millions de francs, on est en droit d'attendre des objectifs mesurables. Le Parlement a la possibilité de corriger cela afin que la sécurité des investissements ne soit pas seulement garantie en théorie, mais aussi dans la pratique.